



# PROJET MÉDICAL 2020 > 2024





# SOMMAIRE



EDITO.....	P.4
CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE.....	P.6
ENJEUX ET OBJECTIFS DU NOUVEAU PROJET MÉDICAL.....	P.8
CHIFFRES CLÉS.....	P.10
 ORIENTATION 1 : PROLONGER L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE SOINS ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS, DANS LE RESPECT DU DOUBLE VIRAGE AMBULATOIRE ET INCLUSIF	P.12
 ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR L'OUVERTURE DE L'HÔPITAL CHARLES PERRENS SUR LA VILLE ET SON TERRITOIRE ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE	P.14
 ORIENTATION 3 : RENFORCER LA FONCTION DE RE COURS DE L'ÉTABLISSEMENT, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	P.16

# ● ● EDITO

Le Projet Médical 2020-2024 a été travaillé initialement autour de plusieurs thématiques psychiatriques essentielles : l'urgence et la gestion de crise, le développement d'alternatives innovantes à l'hospitalisation complète, l'amélioration des parcours de soins des enfants, adolescents et adultes (concernant les dispositifs sanitaires, l'accès aux soins somatiques, la psychiatrie médico-légale, les troubles addictifs, et la prévention de la violence), et enfin le projet de démocratie sanitaire.

L'évolution actuelle du Projet Médical 2020 – 2024 rassemble ces axes de travail autour de trois grandes orientations stratégiques complémentaires, qui reprennent l'ensemble des missions définies et attendues de la part de l'établissement, mais aussi déterminées par les exigences locales et territoriales que nous retrouvons avec la création des GHT, les Contrats Locaux de Santé Mentale et le Projet Territorial de Santé Mentale.

La mise en forme de ce nouveau projet médical d'établissement pourrait s'illustrer par une image métaphorique empruntée à l'art lyrique : la variation des harmonies plurielles nécessite une coordination complexe pour obtenir la fluidité d'une symphonie cohérente, dont l'orchestration révèle une puissance bifocale : créative (médicale) et organisatrice (administrative).

Les accords sont multiples et incontournables.

Je remercie l'implication remarquable de la communauté médico-soignante, mais également, la dimension organisationnelle et participative de l'équipe de direction particulièrement motivée.



**Docteur Jean-Philippe FERRIERE**  
**Président de la CME**



# ● ● CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Le Code de la santé publique précise que «le Projet d'établissement définit, notamment sur la base du Projet Médical, la politique générale de l'établissement [...]. Il comporte un projet de prise en charge des patients en cohérence avec le projet médical et le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi qu'un projet social».

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.

Le précédent projet déployé entre 2012 et 2018 et le CPOM de l'établissement étant arrivé à échéance, la décision de procéder à la rédaction d'un nouveau projet a été prise par le Directoire.

L'année 2018, également période de publication du PRS Aquitaine et de réflexions relatives au déploiement du Projet Médico-Soignant Partagé du GHT, des Contrats locaux de santé et du Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde, a été consacrée à la mise en place d'un comité de pilotage. Le Directoire a été élargi à l'ensemble des Chefs et Cadres supérieurs des Pôles cliniques et 5 groupes de travail aux thématiques identifiées comme prioritaires ont été constitués.

Réunis en moyenne à 3 reprises jusqu'en mars 2018, les groupes de 10 à 12 participants, pilotés par des binômes Chefs de Pôle-Cadres Supérieurs de Pôle, ont proposé la rédaction de fiches-actions. La synthèse des réflexions constitue la base des projets qui sous-tendent le nouveau projet médical.

Aux actions proposées par ces groupes de travail, le projet s'est attaché à intégrer en 2019 :

- les conclusions du nouveau Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde ;
- le travail du GCS de Psychiatrie publique 33 ;
- les actions des Contrats Locaux de Santé ;
- les préconisations de la feuille de route nationale sur la santé mentale ;
- ainsi que les réflexions internes sur le Fonds d'Innovation Organisationnelle en psychiatrie.

Ouverture de la séance du 28 juin 2019 :

I

Madame Ginette POUPARD, Présidente du Conseil Territorial de Santé de la Gironde  
M. le Dr BROUCAS, Président de la Commission Spécialisée de Santé Mentale du CT

Mots introductifs :

Monsieur Thierry BIAIS, Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens  
Monsieur Michel LAFORCADE, Directeur Général de l'ARS Nouvelle Aquitaine



# ● ● ENJEUX ET OBJECTIFS DU NOUVEAU PROJET MÉDICAL

Avec ce nouveau Projet d'Établissement 2020-2024, et plus particulièrement le Projet Médical qui en constitue l'épicentre, l'établissement s'engage de manière volontariste et durable dans une démarche de coopération territoriale, avec les autres établissements de santé du territoire, mais aussi avec le secteur médico-social, les acteurs et la médecine.

L'établissement entend également poursuivre le travail initié depuis plusieurs années pour développer les soins ambulatoires, au plus près des lieux de vie des usagers.

Au travers de ce projet médical, l'établissement souhaite aussi conforter ses activités de recours et son implication dans le virage inclusif.

Le nouveau projet médical est organisé autour de 3 orientations stratégiques, de 12 axes prioritaires et de 26 fiches actions.

**ORIENTATION 1 : PROLONGER L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE SOINS ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS, DANS LE RESPECT DU DOUBLE VIRAGE AMBULATOIRE ET INCLUSIF**

**ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR L'OUVERTURE DE L'HÔPITAL CHARLES PERRENS SUR LA VILLE ET SON TERRITOIRE ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE**

**ORIENTATION 3 : RENFORCER LA FONCTION DE RECOURS DE L'ÉTABLISSEMENT, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION**



# CHIFFRES CLÉS

## INDICATEURS RH

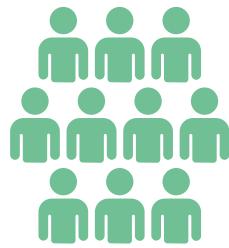


2 000 agents



dont 185 médecins /  
Pharmacien et  
internes

## INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES SUR LE TERRITOIRE



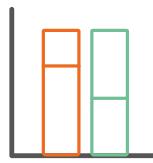
815 000  
habitants



20% de  
mineurs



80 000  
étudiants



Inégalités territoriales fortes  
entre une zone urbaine dense et  
des zones rurales plus défavorisées proposant une offre de soins  
plus restreinte



Fort développement de Bordeaux  
Métropole, pour une population  
prévisionnelle approchant le  
million d'habitants d'ici 10 ans.

# ORGANISATION DE L'OFFRE



509 lits



262 places

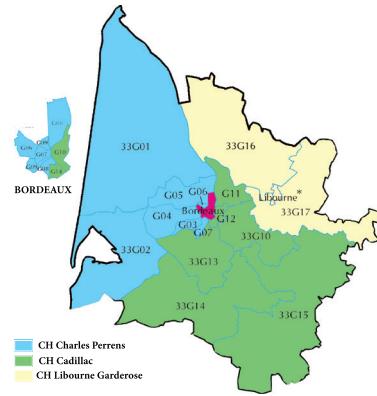


25 000 patients  
/ an

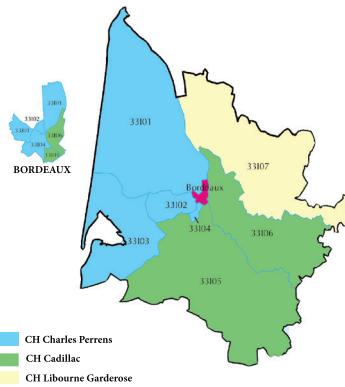


accueillis au sein de services  
modernes et régulièrement  
rénovés

L'offre de psychiatrie adulte et infanto-juvénile est organisée par secteurs et par Pôles



**Psychiatrie adulte en  
Gironde**



**Pédo-Psychiatrie en  
Gironde**

Cette organisation se transforme pour proposer une offre de soins intersectorielle, spécialisée, répondant à des missions métropolitaines, départementales ou régionales, au sein d'un établissement de recours, à dimension Universitaire.



# ORIENTATION 1 : PROLONGER L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE SOINS ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS, DANS LE RESPECT DU DOUBLE VIRAGE AMBULATOIRE ET INCLUSIF

## AXE 1 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PRÉVENTION

- **Fiche-action (FA) N°1 - SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN SANTÉ MENTALE**

Favoriser le repérage et développer, grâce au recrutement d'un chargé de mission, les actions de prévention en santé mentale, notamment auprès des publics les plus fragiles et en lien avec les partenaires du secteur sanitaire (filières prévention et ETP du GHT) et du secteur médico-social (GCS/ CLSM/ PTSMS).

- **FA n°2 - ÉTENDRE LE DISPOSITIF DE PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE SUVAPSY SUR LE TERRITOIRE**

Améliorer le repérage du risque suicidaire et déployer une offre de soins spécialisés sur l'ensemble du territoire, sur le modèle déployé dans les territoires du Médoc et du Bassin d'Arcachon.

## AXE 2 : AMÉLIORER LE REPÉRAGE PRÉCOCE

- **FA N°3 - DÉPLOYSER UNE ÉQUIPE MOBILE DE PSYCHIATRIE PÉRINATALE SUR LA MÉTROPOLE ET UN CENTRE RESSOURCE RÉGIONAL**

Améliorer le dépistage et la prévention anténatale, l'accès précoce aux soins pour les situations de vulnérabilité et compléter l'offre de soins de psychiatrie périnatale à destination des enfants de 0-1 an et de leurs mères sur l'ensemble du territoire.

- **FA N°4 - CRÉER UNE PLATEFORME GIRONDINE DE COORDINATION ET D'ORIENTATION TROUBLE DU NEURO-DÉVELOPPEMENT (TND) POUR LES ENFANTS DE 0-6 ANS**

Favoriser, via la création partenariale d'une plateforme territoriale, l'accès aux soins primaires,

la lisibilité de l'offre et l'orientation rapide des jeunes enfants souffrant de TND vers un réseau de professionnels spécialisés.

- **FA N°5 - CRÉER DES ÉQUIPES MOBILES SPÉCIALISÉES À DESTINATION DES ADOLESCENTS SUR LE TERRITOIRE**

Créer les moyens d'un repérage et d'un accès précoce pour les adolescents du territoire (Bordeaux Métropole et Bassin d'Arcachon en priorité) via une offre de soins mobiles, alternative à l'hospitalisation, au plus près des lieux de vie des jeunes.

## AXE 3 : SOUTENIR LES ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION COMPLÈTE

- FA N°6 RENFORCER L'OFFRE D'ÉQUIPES MOBILES À DESTINATION DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL ADULTE

Créer ou compléter, en particulier sur Bordeaux Métropole, l'offre graduée de soins, à destination des partenaires médico-sociaux, amont et aval des dispositifs hospitaliers.

- FA N°7 DÉPLOYER UNE OFFRE DE SOINS SPÉCIALISÉS, EN ALTERNATIVE À L'HOSPITALISATION COMPLÈTE : HÔPITAUX DE JOUR ET UNITÉ D'HOSPITALISATION DE SEMAINE

Développer des soins spécialisés, inter ou supra-sectoriels, sous des formes alternatives à l'hospitalisation d'urgence/complète, à destination des adolescents en crise, de patients bipolaires accueillis à la journée ou de patients souffrant de dépressions résistantes et accueillis à la semaine.

- FA N°8 RENFORCER L'OFFRE D'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD) EN PSYCHIATRIE

Développer les interventions croisées avec la

médecine de ville, les professionnels de santé intervenant à domicile en proposant une offre étayée d'hospitalisation à domicile en psychiatrie concernant l'ensemble des pôles.

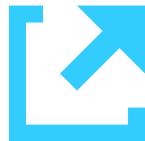


## AXE 4 : FAVORISER LES MODALITÉS D'INSERTION SOCIALES ET PROFESSIONNELLES DU PATIENT DANS LA CITÉ

- FA N°9 ORGANISER UNE OFFRE DE SOINS TRANSVERSALE EN RÉHABILITATION-PSYCHOSOCIALE

Définir une nouvelle politique d'organisation, de coordination et de suivi des patients pouvant relever d'une prise en charge de type moyen ou long séjour et construire une filière de réhabilitation psychosociale favorisant le partage institutionnel de la culture du rétablissement.





## ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR L'OUVERTURE DE L'HÔPITAL CHARLES PERRENS SUR LA VILLE ET SON TERRITOIRE ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

### AXE 1 : CONSOLIDER LA COORDINATION DES ACTEURS POUR AMÉLIORER LES PARCOURS DE SOINS EN AMONT ET EN AVAL DE L'HOSPITALISATION

- FA N° 10 RENDRE LISIBLE L'OFFRE ET DÉVELOPPER LES OUTILS D'ORIENTATION EN SANTÉ MENTALE

Répondre au besoin d'information de la population et des partenaires et améliorer les parcours en proposant des outils de recensement, d'orientation, de conseil et de soutien aux pratiques professionnelles.

- FA N° 11 CRÉER DES LIEUX D'EXERCICE MÉDICAUX PARTAGÉS

Favoriser, grâce au partage de lieux d'exercice, l'accès à des avis médicaux dans des secteurs isolés ou concernant des spécialités en tension et favoriser les synergies entre les acteurs du soin.

- FA N° 12 DÉVELOPPER LES PROJETS DE TÉLÉMÉDECINE EN PSYCHIATRIE SUR L'ENSEMBLE DES PÔLES

Améliorer les délais d'accès aux soins spécialisés et réduire les déplacements autant que possible sur le territoire en proposant aux usagers et aux partenaires une offre complète de télémédecine.

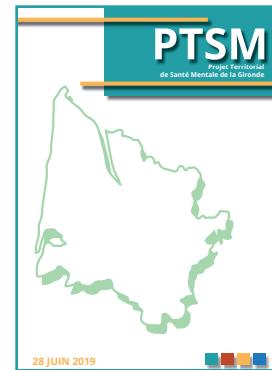
- FA N° 13 ANIMER LE GCS DE SANTÉ MENTALE DES SECTEURS BORDEAUX ARCACHON MÉDOC ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DE COOPÉRATION

Croiser les regards et coordonner les réponses des professionnels de la santé mentale pour un meilleur parcours de soins.

### AXE 2 : DÉVELOPPER L'APPROCHE TERRITORIALE, EN APPUI DU SECTEUR, POUR METTRE EN ŒUVRE LES PRIORITÉS DU PTSM 33

- FA N° 14 ORGANISER UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ MENTALE ET LES MODALITÉS D'ANIMATION DU PTSM 33

Simplifier le paysage collaboratif et harmoniser les interventions en santé mentale sur le territoire en proposant les modalités d'une animation territoriale et la mise en œuvre des actions du PTSM de Gironde.



28 JUIN 2019



## AXE 3 : CONFORTER LES COOPÉRATIONS MÉDICO-SOIGNANTES AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DU GHT « ALLIANCE DE GIRONDE »

- FA N° 15 CONFORTER LES COOPÉRATIONS MÉDICALE BILATÉRALES AVEC LES HÔPITAUX PUBLICS DU GHT ET RENFORCER LE SERVICE PUBLIC HOSPITALIER

Développer les coopérations bilatérales efficientes entre les partenaires publics de santé, au bénéfice d'une meilleure prise en charge des besoins de santé du territoire.

- FA N° 16 AMÉLIORER LES PARCOURS DE SOINS SOMATIQUES POUR LES PATIENTS DE PSYCHIATRIE

Améliorer les parcours de soins somatiques et psychiatriques croisés et diminuer les délais de prise en charge pour éviter les pertes de chance.



## AXE 4 : RENFORCER LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES USAGERS

- FA N° 17 METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE DÉMOCRATIE SANITAIRE LABELLISÉ ET DÉVELOPPER LA PAIR-AIDANCE

Renforcer la représentation et l'implication des usagers et de leurs proches dans les soins et dans la politique institutionnelle.





# ORIENTATION 3 : REFORCER LA FONCTION DE RECOURS DE L'ÉTABLISSEMENT, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

## AXE 1 : DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DE RECOURS EN PSYCHIATRIE SUR LE TERRITOIRE

- FA N°18 CRÉER UN DISPOSITIF DE RÉPONSE AUX URGENCES PSYCHIATRIQUES SUR LE TERRITOIRE, LA MISE EN ŒUVRE D'INTERVENTIONS CONJOINTES

Réduire les difficultés relatives à la gestion pré-hospitalière de l'urgence sur le territoire et améliorer la satisfaction des usagers et des partenaires en proposant des modalités d'interventions conjointes.

- FA N°19 ORGANISER L'OFFRE RÉGIONALE GRADUÉE DE PRISE EN CHARGE DU PSYCHO-TRAUMATISME

Compléter l'offre de soins régionale spécialisée de prise en charge du psychotraumatisme, animer le réseau des niveaux 1, développer un centre référent de niveau 2 au CHCP et de niveau 3 (enseignement recherche) au CHU de Bordeaux.

- FA N° 20 CRÉER UN DISPOSITIF INTER-SECTORIEL AU PROFIT DES 16-25 ANS ET PROPOSER UN DISPOSITIF DE RECOURS POUR LES PATHOLOGIES ÉMERGENTES

Améliorer l'accès aux soins psychiatriques pour les 16-25 ans sur le territoire et proposer une offre graduée de recours pour les pathologies sévères émergentes, en partenariat avec les offres de soutien existantes.

- FA N° 21 PROPOSER UNE OFFRE DE RECOURS EN PSYCHIATRIE MÉDICO-LÉGALE

Améliorer les parcours de santé des détenus en proposant une offre de soins innovante en milieu carcéral, en sortie de prison ou en ambulatoire.

Merci pour votre attention



Centre Régional  
Psychotraumatisme  
Nord Aquitaine

Tel : 05-49-44-58-30

Email : [psychotraumatologie@ch-poitiers.fr](mailto:psychotraumatologie@ch-poitiers.fr)



Centre Régional  
Psychotraumatisme  
Sud Aquitaine

Tel : 05-56-56-35-78

Email : [crpsychotrauma@ch-perrens.fr](mailto:crpsychotrauma@ch-perrens.fr)





## AXE 2 : SOUTENIR ET RENFORCER LES ACTIVITÉS D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE

### • FA N° 22 CONSOLIDER LES MISSIONS D'EXPERTISE TERRITORIALES

Conforter l'assise de l'établissement au niveau départemental, supra-départemental et régional dans le domaine de la psychiatrie adulte, de la pédopsychiatrie et de l'addictologie au travers du déploiement de ses consultations spécialisées, ses Centres Expert et Centres Ressource.

### • FA N° 23 ET 24 DÉVELOPPER LA RECHERCHE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE EN PSYCHIATRIE

Développer les projets de recherche en santé mentale, médicale et non médicale autour de filières d'excellence. Augmenter le nombre de publications scientifiques pour développer les crédits recherche et la structuration de ses plateaux techniques.

## AXE 3 : CONFORTER LES ACTIONS PARTENARIALES AUTOUR DE FILIÈRES PUBLIQUES D'EXCELLENCE, EN PSYCHIATRIE ADULTE, EN PSYCHIATRIE DE L'ENFANT, EN ADDICTOLOGIE

### • FA N° 25 CONFORTER LES PARTENARIATS AUTOUR DE FILIÈRES PUBLIQUES D'EXCELLENCE

Travailler les filières publiques d'excellence et structurer les projets médico-scientifiques autour de ces filières, en synergie entre les établissements publics du GHT.



## AXE 4 : DÉVELOPPER LES INNOVATIONS EN SANTÉ

### • FA N° 26 DÉVELOPPER DES SOINS INNOVANTS

Améliorer la qualité et la sécurité des soins en développant des métiers, des méthodes et des outils de soins nouveaux et maintenir l'attractivité professionnelle de l'établissement.





© Crédit photo Centre Hospitalier Charles perrens

**CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS**  
**121 RUE DE LA BÉCHADE CS81285**  
**33076 BORDEAUX**

**TÉL : 05.56.56.34.34**

**Courriel : [centre-hospitalier@ch-perrens.fr](mailto:centre-hospitalier@ch-perrens.fr)**



**[www.ch-perrens.fr](http://www.ch-perrens.fr)**



**Centre Hospitalier  
Charles Perrens**



**@ch\_perrens**



**ch\_charles\_perrens**



**Centre Hospitalier  
Charles Perrens**